



Avertissement



BLEUET NAIN

No 16 – 24 août 2012

EN BREF :

- Drosophile à ailes tachetées : résultats du piégeage, dommages rapportés et interventions suggérées.

DROSOPHILE À AILES TACHETÉES

La drosophile à ailes tachetées, *Drosophila suzukii* (en anglais 'Spotted wing drosophila' ou SWD) a été rapportée pour la première fois sur le continent nord-américain en Californie, en 2008. Originaire d'Asie, cet insecte peut causer des dommages importants dans plusieurs productions de petits fruits, dont principalement les cerises, les framboises, les bleuets, les mûres, les fraises et les prunes.

À la suite de la découverte de la drosophile à ailes tachetées au Québec à la fin de la saison 2010, un groupe de travail du MAPAQ a été mis en place afin d'élaborer et de mettre en œuvre un plan d'action.

En 2011, un réseau de dépistage de la drosophile à ailes tachetées a été mis sur pied au Québec afin de mieux connaître cet insecte ravageur et de se préparer à son éventuelle arrivée chez nous. Cette année-là, la drosophile à ailes tachetées était déjà bien implantée en Colombie-Britannique et elle a été capturée en Ontario ainsi qu'en Nouvelle-Écosse, mais aucune capture n'a été rapportée au Québec.

En 2012, le réseau de dépistage s'est poursuivi sur 23 sites répartis dans plusieurs régions du Québec. Les pièges ont été installés dans les cultures les plus à risque telles que les mûres, les framboises, les bleuets et les cerises. Les cultures de fraises et de raisins seraient beaucoup moins attirantes pour cet insecte. L'avertissement du réseau petits fruits No 15 du 22 août 2012 donne le résultat du dépistage de la drosophile (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a15pf12.pdf>).

Étendue des captures

Au Québec, les premières captures de drosophiles ont été rapportées dans les régions au sud de la province dans la semaine du 12 au 19 juillet. Depuis le milieu du mois d'août, les captures sont à la hausse. La répartition géographique est également plus étendue : des captures ont jusqu'à maintenant été faites en Montérégie, en Estrie, en Chaudière-Appalaches, en Outaouais, dans les Laurentides, dans Lanaudière, en Mauricie, dans la Capitale-Nationale et, plus récemment, dans un piège situé sur une bleuëtière du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Cette capture a été réalisée en date du 15 août 2012, dans le secteur Lac-Saint-Jean Est.



Dommmages rapportés

Des dommages importants sont maintenant rapportés chez quelques producteurs de bleuets en corymbe, de mûres, de framboises et de fraises d'automne dans les régions où des captures ont été faites plus tôt en saison. **Aucun dommage n'a encore été rapporté chez les producteurs de bleuets nains.**

Pour les cultures affectées, les fruits sont mous et présentent un point de la grosseur d'une tête d'épingle. À l'intérieur, en observant attentivement (au binoculaire ou avec une simple loupe), on détecte les larves de la drosophile.

Interventions suggérées

Les dommages aux cultures demeurent imprévisibles et nous ne sommes pas en mesure actuellement de faire de lien entre le nombre de captures dans les pièges et les dommages potentiels aux fruits. Chose certaine, là où il y a des captures, des dommages peuvent survenir. Les interventions devront se faire au cas par cas.

La drosophile se multiplie dans des fruits mûrs. **Toutes les bleuetières dont la récolte n'est pas encore terminée devraient être dépistées systématiquement.**

Nous vous suggérons fortement de faire un autodépistage et de porter attention à vos fruits. Les techniques pour y arriver sont expliquées en détail dans le bulletin d'information **No 16** du 22 août 2012 du réseau petits fruits (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/b16pf12.pdf>). **Attention : toute larve dans un fruit mou n'est pas nécessairement une drosophile à ailes tachetées et tout fruit mou n'est pas nécessairement causé par la drosophile à ailes tachetées!** Si vous capturez des drosophiles suspects ou des larves suspects, veuillez consulter votre conseiller.

Texte rédigé par :

Pierre-Olivier Martel, agronome- Avertisseur

Avec la collaboration de :

Luc Urbain, Direction de la phytoprotection, MAPAQ

LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DU BLEUET NAIN
PIERRE-OLIVIER MARTEL, agronome – Avertisseur
Direction régionale du Saguenay–Lac-Saint-Jean, MAPAQ
801, chemin du Pont-Taché Nord, Alma (Québec) G8B 5W2
Téléphone : 418 662-6457, poste 2868 – Télécopieur : 418 668-8694
Courriel : pierre-olivier.martel@mapaq.gouv.qc.ca

Édition et mise en page : Louise Thériault, agronome et Alexandra Tremblay, RAP

**© Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document
Réseau d'avertissements phytosanitaires – Avertissement No 16 – bleuets nains – 24 août 2012**

